



Evaluer les besoins et les Niveaux d'Habilitation Electriques Selon la norme NF C 18-510

PUBLIC VISE

→ Références réglementaires

- ✓ Prévention :
Articles L4111-1 à L4154-4
du Code du Travail.
- ✓ Risque électrique :
Articles R4544-1 à R4544-10
du Code du Travail.
- ✓ Opérations Electriques :
Norme NF C 18-510.

- Au sens de la NF C 18-510 : donneurs d'ordres, employeurs, chefs d'établissements, chargés d'exploitation électrique, des entreprises exploitantes et extérieures, devant habilitier leur personnel et définir les règles concernant les locaux et installations électriques.

OBJECTIFS

→ Pré-requis

- Fonction dans l'entreprise :
direction, encadrement, tech-
nique ou sécurité.

- A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable d'évaluer le besoin de formation en fonction des tâches attribuées au personnel, d'analyser les risques selon les prescriptions de la norme, de déterminer le niveau d'habilitation correspondant, et de connaître les instructions de sécurité à communiquer dans le cadre de l'organisation du travail.

→ Durée

- 1 jour.

PROGRAMME DE FORMATION

→ Périodicité

- Selon les évolutions de la
réglementation.

→ Module théorique « Réglementation Générale »

- Les obligations des employeurs et travailleurs en matière de santé et de sécurité au travail.
- Les formations obligatoires et l'évaluation des travailleurs.
- Les documents concourant à la prévention (information succincte sur le Document Unique d'Evaluation des Risques et les Plans de Prévention).
- La responsabilité pénale en cas d'accident de travail.

→ Nombre de participants

- 10 maximum.

→ Module théorique « NF C 18-510 »

- Présentation de la norme.
- Les rôles et missions des décideurs.
- Les rôles et missions des personnels habilités selon les tâches leur incombant.
- Les modalités de formation théorique et pratique des personnels.
- Les conditions de détermination et de délivrance des titres d'habilitation.
- Les zones d'environnement déterminant les règles d'habilitation et les consignes spécifiques à chaque zone.
- Les documents obligatoires pour certaines opérations (attestation de consignation, autorisation de travail, etc.).
- La définition des instructions (forme et contenu) en rapport avec chaque niveau d'habilitation.

→ Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau effaçable.